



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

*Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.*

*Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).*

*Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).*

*Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.*

*Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).*

*Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.*

*Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).*

**Vœu c)**  
**VOEU CLERMONT-FERRAND, ZONE DE LIBERTE POUR LES PERSONNES  
LGBTQI+ DEPOSE PAR LES GROUPES DES ELUS CENTRISTE, ÉCOLOGISTE  
& SOLIDAIRE ; SOCIALISTES ET APPARENTES ; GENERATION.S SOCIAL  
ÉCOLOGIE ET DEMOCRATIE, EELV, COMMUNISTES ET CITOYENS ET  
AVENIR REPUBLICAIN**

---

Rapporteur : Monsieur Alexis BLONDEAU

À l'initiative de plusieurs parlementaires européens, le Parlement européen a adopté, jeudi 11 mars, une résolution proclamant l'Union européenne "zone de liberté" pour les personnes LGBTQI+, en réaction aux "zones sans idéologie LGBT" décidées par une centaine de collectivités locales polonaises.

La nouvelle mesure LGBTQI+ Freedom Zone déclare: « Les personnes LGBTQI partout dans l'UE devraient jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans crainte d'intolérance, de discrimination ou de persécution.»

Cet acte symbolique est un message simple et fort face aux obscurantistes qui tentent de restreindre les libertés et d'imposer une vision étriquée de notre société. Depuis 2019 plus de 100 régions, comtés et municipalités de toute la Pologne ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie dite LGBTQI+ ou ont adopté des "chartes régionales des droits de la famille" appelant directement ou indirectement à des mesures discriminatoires contre toute autre forme de familles que celle dite traditionnelle, en particulier les familles monoparentales, de même sexe et arc-en-ciel. En Hongrie, en Roumanie, des projets de lois, des développements juridiques tentent de restreindre le champ d'intervention d'associations promouvant les non discriminations. En Hongrie toujours, des amendements à la constitution ont été adoptés retirant la reconnaissance des personnes transgenres et non binaires.

En France, on voit les propos du RN à Metz ou Perpignan parlant d'idéologie LGBT ou de dérive sociétale dangereuse. Nous assistons à une hausse de plus de 33% des actes homophobes, le taux de suicide chez les jeunes LGBTQI+ est 4 fois plus important que dans le reste de la population. La période actuelle connaît une recrudescence des violences familiales.

Aussi il est important d'affirmer et réaffirmer que dans nos territoires, chacune et chacun est libre de vivre sa vie, que Clermont-Ferrand est un espace de liberté et d'épanouissement pour toutes et tous.

Vu la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Vu la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,

Vu la Résolution du Parlement européen du 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union Européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTQI+ (2021/2557(RSP))

Le conseil municipal de Clermont-Ferrand réuni lors de sa séance du 7 mai :

- déclare **Clermont-Ferrand** comme « zone de liberté pour les personnes **LGBTQI+** »

- **dénonce toutes les formes de violence et de discrimination** contre les personnes fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

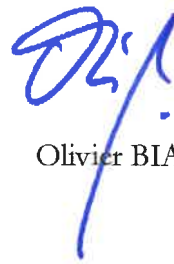
### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le vœu mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 MAI 2021**

Le Maire,



Olivier BIANCHI

